

AGENCE DESAUTELS

L'entremetteur Désautels diffère beaucoup de Godbout. Autant Godbout des réticences et ne veut pas avouer, autant Désautels est franc et candide raconter ses vilénies.

Désautels est un misérable qui s'avoue coupable, et dont le témoignage suffisant, quant à lui-même, mais doit être corroboré, quand il s'agit d'incriminer d'autres personnes. Son témoignage est-il corroboré, voilà la question à examiner.

La liste des personnes qu'il a fait nommer pompiers, ou pour lesquelles il travaillé à obtenir des promotions, est la suivante :

Année 1905—1er mars. Georges Timms, nommé pompier, payé \$150.00 a gardé \$15.00, et a remis le reste au capitaine Marin ;

Année 1906—Arnold, nommé pompier, reçu \$125.00, gardé \$15.00, remis le reste au capitaine Marin ;

18 juillet, Eugène Laporte, pompier qui avait été suspendu, pour être réintallé, reçu \$75.00, a tout donné à Marin ;

Thérien, nommé pompier, il a donné \$200.00, il a gardé \$50.00, et a donné \$150.00 à Marin. Désautels voulait \$15.00 de plus. Cette nomination a été retardée ; Désautels lui a remis l'argent, et 4 jours après, la nomination eut lieu ;

DANS LA POLICE—Joseph Martin a donné \$250.00 ; Désautels a gardé \$100.00 et a donné \$150.00 à Marin ;

PROMOTIONS—Année 1907. Edouard Métayer a donné \$300.00 pour être promu à la charge de contremaître. Désautels a gardé l'argent. Il avait été nommé pompier le 3 avril 1894. Il n'a pas été promu, a poursuivi pour son argent, et a été remboursé ;

Joseph Laberge a donné \$300.00 pour être promu contremaître. Cette somme a été donnée à Marin.

A part les cas d'Arnold et de Thérien, prouvés par Désautels seul, et celui de Laberge, que j'ai déjà discuté plus haut, les autres cas sont prouvés par les intéressés eux-mêmes, qui sont venus jurer avoir donné les sommes mentionnées à Désautels.

Nous avons le fait du paiement de l'argent à Désautels, corroboré dans les cas de Timms Laporte et Martin, par ces personnes mêmes ; la nomination de Timms corrobore le témoignage de Désautels, qu'il a remis \$150.00 à Marin. Car Désautels à lui seul, simple garçon de café, ne pouvait faire nommer un pompier. Le même raisonnement s'applique à la ré-installation de Eugène Laporte, et à la nomination de Joseph Martin, dans la police.

Marin ne donne aucune explication, dans son témoignage ; il nie purement et simplement avoir reçu un centin de Désautels.

Marin qui a été nommé sous-chef en mars 1909, est-il à l'abri de tout soupçon, et le témoignage de Désautels, corroboré comme je viens de le dire, doit-il être mis de côté ?